

# DELIBERATIONS



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

ADMINISTRATION  
GENERALE - FINANCES

AG - N° 2023 - 22

Nombre de membres :	13
Présents :	13
Procurations	0
Absents	0
Suffrages exprimés :	13

DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CCAS de SAINT-GALMIER

SEANCE DU 08 MARS 2023

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de ST-GALMIER s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, LE MERCREDI 08 MARS 2023 à 18 heures 00,  
Sous la présidence de Monsieur le Président M. Philippe DENIS, et après convocations régulièrement faites par courriel, le 28 FEVRIER 2023.

Etaient présents : Madame La Vice-Présidente Mme Christine PALLEY, Mmes Régine CHEVALLIEZ, Mmes Edith CONSIGNY, Mme BENNICI Céline et Aurélie DESBREE, M. FRANCHINI Michel membres élus.

Mmes Arlette CHABANNE, Jeanine ENSARGUET, Jeanine RIVOIRE, Marie-Claire MOUCHEL et M. Patrick MIRABE, M. Georges CHAPET, membres nommés, représentant la société civile.

Absents avec excuses :

REÇU LE

20 MARS 2023

SOUS-PREFECTURE  
DE MONTRISON

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée l'obligation de faire un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif (articles L.2312-1 ; L 3312-1 ; L 4311-1 et L 5211-26 du CGCT).

### REALISE BUDGET CCAS 2022

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2022	REALISE 2022
DEPENSES	64 146.00 €	53 250.37 €
RECETTES	64 146.00 €	76 083.55 €
RESULTAT 2022		22 833.18 €

INVESTISSEMENT	BUDGET 2022	REALISE 2022
DEPENSES	1 498.53 €	
RECETTES	1 498.53 €	1 498.53 €
RESULTAT 2022		1 498.53 €

Madame la Vice-Présidente présente pour information les résultats de l'exercice 2022, qui démontre un solde excédentaire de 22 833.18 € en section de fonctionnement et de 1 498.53 € en section d'investissement.  
Madame la Vice-Présidente rappelle que le montant de la subvention communale a été de 36 000 euros en 2022.

### Prévisions exercice 2023

En ce qui concerne les prévisions de dépenses pour 2023, le CCAS souhaite continuer de lutter contre l'isolement des personnes et de mettre en œuvre des actions de prévention, avec notamment la pérennisation des ateliers d'activités physiques adaptées et de développer des actions dans la cadre du projet « Bien Vieillir à Saint-Galmier ». Il est aussi constaté que l'augmentation des charges familiales pour l'année 2023, pourraient laisser envisager plus de demandes d'aides alimentaires et de vulnérabilité des foyers.

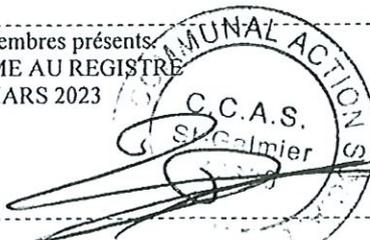
Pour équilibrer le budget, il est proposé de solliciter une subvention de 30 000 € à la commune.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la tenue de ce débat.

Ont signé au registre les membres présents.  
EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 14 MARS 2023

Le Président,

Philippe DENIS



Transmis à la SP de Montrison  
Le

Cachet SP du

Mis en ligne, le

24 AVR. 2023

MAIRIE DE ST-GALMIER